



## Calomnies/Diffamation/Plainte

Par **abitak**, le **21/08/2018** à **01:22**

Bonjour,

Bonjour, une personne qu'on appellera X dit avoir utilisé un mail d'une conversation privé entre une personne Y (celle qui a divulgué ce mail par erreur) et moi, pour porter plainte pour calomnie et autres chefs d'accusations. Dans ce mail il n'y a aucune informations privées (ni un nom ni un tél ni une adresse, rien, un simple échange entre Y et moi sur cette personne) Sa plainte peut elle etre recevable ?

(Je précise que X a diffusé ce mail, sensé être un bout de conversattion privée, publiquement dans une vidéo youtube)

Cordialement.

Par **tomrif**, le **21/08/2018** à **14:32**

bonjour,

recevable potentiellement oui

pouvant aboutir à votre condamnation pour diffamation, probablement pas vu la jurisprudence, voir <http://www.loi1881.fr/conversation-privee-evoque-tiers>

Par **STEVENS Alain**, le **21/08/2018** à **16:09**

Bonjour, le mail en question a-t-il été inclus dans la vidéo ou alors dans les commentaires, dans le descriptif ?

Par **abitak**, le **21/08/2018** à **16:42**

Bonjour, merci Tomrif pour le lien il m'a rassuré.

Bonjour Alain, le mail est dans une vidéo. J'en ai informé youtube qui l'a supprimé mais la personne X a refait une vidéo toujours en affichant le mail et mon adresse. J'ai refait un signalement auprès de youtube.

Par **tomrif**, le **21/08/2018** à **21:51**

c'est la personne qui publie le contenu qui est responsable. donc en cas de plainte répondant aux exigences de la loi sur la liberté de la presse, x pourra être condamné. vous, qui ne vous attendiez pas à la publication de la conversation privée, probablement pas.

Par **STEVENS Alain**, le **11/10/2018** à **14:50**

Bonjour, je pense que vous devriez engager des actions plus offensives pour aller plus vite et identifier cette personne, vous n'allez pas passer votre temps à faire supprimer toutes les vidéos qu'il pourra publier.

Bien cordialement,  
Alain STEVENS

Par **Sev230907**, le **27/10/2018** à **19:48**

Bonjour une personne a dit que je donner des médicaments a mon mari pour qu'il dorme et que je sois tranquille. La personne a qui elle l'a dit me sert de témoin est ce que je peut l'attaquer pour diffamation. Et que va t'il ce passer pour la personne si je l'attaque pour diffamation